



Accusation de recel de vol et peut être vol

Par **Illo**, le **22/06/2020** à **15:16**

Bonjour,rnrnJ'ai loué une maison il y a 4 ans. Dans cette maison il y avait toutes sortes de choses : transats bordel et des cartons de bougies périmées. J'ai donc pas contacté la société dans laquelle moi et mon conjoint avions travaillés. rnrnLes nouveaux locataires ont tentés de vendre ces bougies périmées. Nous sommes donc accusés de recel et peut être de vol vu que nous avions travaillés dans la société là.rnrnComment prouver mon innocence et le fait que j'ai laissé ces bougies périmées en ne sachant pas qu'elles étaient le fruit d'un vol ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **23/06/2020** à **09:36**

Bonjour,rnrnRien compris.rnrnPouvez-vous reprendre et nous indiquer si vous êtes locataire ou propriétaire, et quel est le rapport avec votre ancien employeur ?

Par **Lag0**, le **23/06/2020** à **13:31**

[quote]rnrnRien compris.rnrn[/quote]rnrnIdem...rnrnC'est quoi des bougies périmées ?